

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 3 OCTOBRE 2018**

**Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18**

**Nombre de membres du bureau communautaire présents : 13**

**Nombre de votants : 13**

**Date de convocation : 27 septembre 2018**

**Date d'affichage : 8 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

*Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé*

Secrétaire de séance : Monsieur Denis THOMASSIN

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH			X	
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE			X	
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD			X	
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
FAVIERES	Chrystophe BLANZIN	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET

***Ordre du jour***

***1 - Habitat***

***1.1 – BC-2018-1239 - Réflexion sur le logement de Courcelles***

***1.2 – Point sur l'avancée PLUi***

***2 - Culture***

***2.1 – BC-2018-1240 - Versement des subventions pour les écoles de musique***

***2.2 – BC-2018-1241 - Versement aide aux écoles de Favières***

***2.3 – BC-2018-1242 - Versement subvention création artistique T.D.C 2018***

***3- Services aux communes***

***3.1 – BC-2018-1243 - Plan Régional de Gestion des Déchets***

***4 – Moyens Généraux***

***4.1 – BC-2018-1244 - Tarification photocopies***

***4.2 - BC-2018-1245 - Facturation des consommations électrique maison de santé d'ALLAMPS***

***4.3 – Document sur logements vacants et taxe d'habitation***

## **1 - HABITAT**

### **1.1 – BC-2018-1239 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LE LOGEMENT DE COURCELLES**

Le Vice-Président en charge de l'habitat fait état d'une rencontre récente avec le maire de Courcelles au sujet du logement de la communauté de communes situé sur cette commune :

- Le logement est vétuste et nécessite une rénovation complète
- La toiture est usagée et doit être remplacée dans des délais assez rapides
- Ce logement est actuellement occupé par des locataires qui paient régulièrement leurs loyers
- Le maire de Courcelles souhaite que ce bâtiment continue à avoir une vocation d'habitat
- Ce bâtiment étant relativement grand, il offre de multiples possibilités de rénovation (création de plusieurs logements, ou d'un logement avec dépendance et/ou coin terrasse en plein air)

**Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,**

**PRENNENT ACTE** de l'état de vétusté du bâtiment et de la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation

**DECIDENT** de mener une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment

**AUTORISENT** le Président à faire appel à des conseils extérieurs afin d'étudier les conditions de faisabilité de rénovation de ce bâtiment

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de ces décisions

### **1.2 – POINT SUR L'AVANCEE PLUI**

Le vice-président en charge du pôle aménagement du territoire, Monsieur Denis KIEFFER est revenu sur le précédent COPIL PLUi qui était très dense et relativement long. Un certain nombre d'élus ont considéré que la densité des informations n'a pas permis à tous de pouvoir s'exprimer et de débattre tranquillement. Le compte rendu de ce COPIL sera prochainement envoyé aux communes. La prochaine réunion du COPIL est annoncée pour le 11 octobre 2018, ce qui pourra permettre de revenir sur l'ordre du jour du précédent en fonction des questions et éléments de débats rendus nécessaires. Afin d'aider à trancher certains débats, il pourra être utile de repartir du PADD.

## **2 - CULTURE**

### **2.1 – BC-2018-1240 - SUBVENTION AIDE AU FONCTIONNEMENT COURS DE MUSIQUE**

Les élus prennent connaissance du règlement d'aide au fonctionnement des cours de musique élaboré dans la cadre de l'objectif 2 de la charte culturelle « Développer les pratiques musicales ».

Les lieux dispensant des cours de musique bénéficient de subvention afin d'aider à la diffusion musicale sur le territoire, les aides octroyées sont versées suivant un bilan d'activités et le nombre de personnes inscrites résidentes sur le territoire.

- MJC Bulligny : 600 €
- FR Crépey : 300 €
- MJC Toul : 600 €
- Ecole de musique de Moselle et Madon : 1 400 €
- Ecole de musique du Saintois : 2 000 €

**Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,**

**ACCEPTENT** le bilan présenté dans sa globalité.

**AUTORISENT** le Président à signer les documents nécessaires au versement des subventions prévu au budget 2018.

### **2.2 – BC-2018-1241 - VERSEMENT AIDE AUX ECOLES DE FAVIERES**

#### **VERSEMENT AIDE ECOLE DE FAVIERES**

L'école de Favières, conformément au règlement d'aides aux projets d'école, a présenté le bilan concernant son projet 2017/2018 intitulé « Voile découverte et protection de l'environnement ». La dépense totale du projet s'élève à 8 084 €.

Conformément à la convention signée entre la CC et l'école de Favières, la CC apportera une aide financière au projet d'un montant de 750 €.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

**ACCEPTENT** le bilan présenté

**AUTORISENT** le versement de la subvention au titre du règlement culture à hauteur de 750€

**AUTORISENT** le Président à signer les documents nécessaires au versement de la subvention prévu au budget 2018.

### **2.3 – BC-2018-1242 - VERSEMENT SUBVENTION CREATION ARTISTIQUE THEATRE DE CRISTAL 2018**

Le Vice-Président présente la demande du Théâtre de Cristal, pour sa nouvelle création théâtrale 2018 intitulée « Et Hop », dans le cadre de la ligne budgétaire « aide à la création artistique 2018 ».

Le coût global subventionnable de la création du Théâtre de cristal est de : **9 186.30 €** (salaires écriture du texte, mise en scène, répétitions, achat matériel décors)

Le montant de la subvention est de 10% (plafonné à 2 000 €) conformément à notre règlement, soit : **918.30 €**

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire.

**VALIDENT** les projets présentés par le Vice-président à la culture

**ACCEPTENT** d'accompagner de verser une subvention à hauteur de **918.30 €** au BP 2018 pour la Cie Théâtre de Cristal.

**AUTORISENT** le Président signer tous documents découlant de cette décision.

## **3- SERVICES AUX COMMUNES**

### **3.1 – BC-2018-1243 - PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

Le Président présente un résumé synthétique du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)

Les objectifs de ce plan s'inscrivent dans les objectifs de la loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte : il convient de diminuer la quantité de déchets en général, et en particulier celle qui n'est pas recyclée. Ce plan s'adresse aux particuliers, mais également aux collectivités, entreprises et plus particulièrement aux entreprises du BTP. Il entend favoriser l'économie circulaire via le réemploi et le recyclage des déchets.

**Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,**

**APPROUVENT** le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

## **4 – MOYENS GENERAUX**

### **4.1 – BC-2018-1244 - TARIFICATION PHOTOCOPIES 2018**

Par délibération en date du 4 juin 2014, la communauté de communes a fixé les tarifs des photocopies pour les communes ou associations du territoire, soit 0.05 € TTC pour le noir et blanc et 0.15 € TTC pour la couleur.

Le tableau ci-dessous détaille les différents tarifs :

<b>Désignation</b>	<b>Prix de base</b>
Copie A4 recto couleur	0.15 €
Copie A4 r/v couleur	0.30 €
Copie A3 recto couleur	0.30 €
Copie A3 recto verso couleur	0.60 €
Copie A4 recto noir et blanc	0.05 €
Copie A4 recto/verso noir et blanc	0.10 €
Copie A3 recto noir et blanc	0.10 €
Copie A3 recto – verso noir et blanc	0.20 €

Suite à des demandes spécifiques, il est proposé

d'établir un tarif spécial pour les autres services

- Feuilles cartonnées supplément du tarif de base +0.07 € pour le A4 et +0.13 € pour le A3
- Feuilles plastifiées supplément du tarif de base +0.09 € pour le A4 et +0.18 € pour le A3

**Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire**

**FIXENT** les tarifs pour les autres services de reprographie en supplément du tarif initial des copies à :  
Feuilles cartonnées supplément du tarif de base +0.07 € pour le A4 et +0.13 € du tarif de base pour le A3

Feuilles plastifiées suppléments de base +0.09 € pour le A4 et +0.18 € du tarif de base pour le A3

**4.2 - BC-2018-1245 - FACTURATION DES FRAIS ELECTRIQUES MAISON DE SANTE ALLAMPS A LA SISA VAL DE MEINE**

L'abonnement et les consommations électriques de la maison de santé d'ALLAMPS sont restés à la charge de la collectivité du 01.04.2018 au 31.08.2018 alors que la SISA VAL DE MEINE est locataire depuis le 01.04.2018 et doit prendre en charge les frais électriques liés l'exploitation de la structure.

Il est proposé de demander un remboursement des frais électriques sur la base de la facturation EDF au prorata du nombre de jours occupés entre le 01.04.2018 et le 31.08.2018. Le montant de la facture EDF est de 5182.21€.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**AUTORISENT** le Président à demander le remboursement des frais liés à la consommation électrique auprès de la SISA VAL DE MEINE, locataire de la maison de santé d'ALLAMPS

**AUTORISENT** le Président à signer tous les documents découlant de la présente.

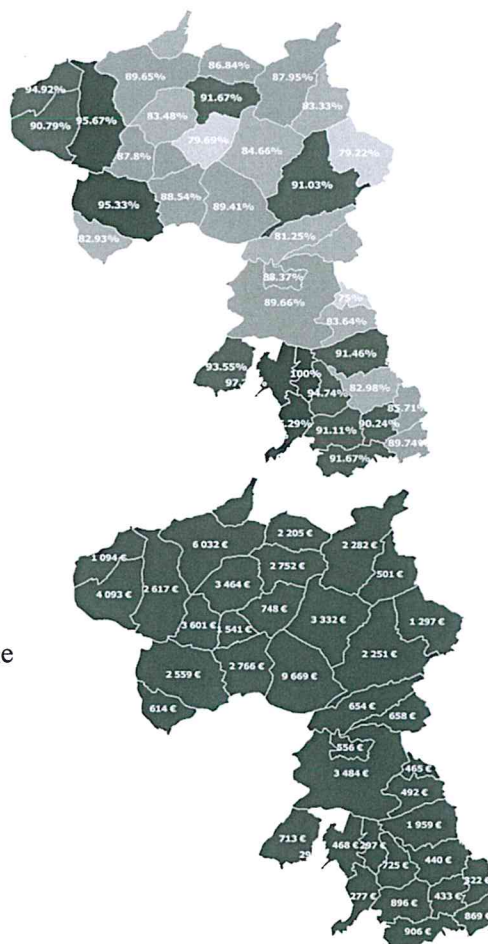
**4.3 – DOCUMENT SUR LOGEMENTS VACANTS ET TAXE D'HABITATION**

Le vice-président en charge du pôle environnement, Monsieur Jean-Pierre CALLAIS, expose ses connaissances en la matière, notamment grâce à une journée de formation et comment via une sollicitation des services fiscaux, la commune peut ajuster les surfaces déclarées, la qualité des logements etc..... et retrouver quelques produits fiscaux complémentaires. Le Vice-Président invite les élus à contacter l'association des maires pour avoir plus d'informations et précise également que les ajustements devront être fait avant le 31 octobre 2018

A titre indicatif part des foyers qui ne paieront plus de taxe d'habitation en 2020

Logement construit avant 1982  
Statistiquement 25 % des logements construits avant 1982 présentent de fortes anomalies de valeurs locatives. Le travail de mise à jour apportera une plus grande équité entre contribuables et de la ressource fiscale supplémentaire pour le bloc communal

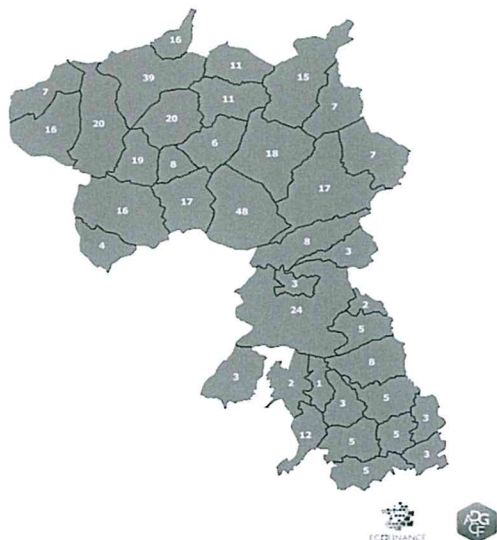
Logements construits avant 1982  
Les montants figurants sur la carte correspondent au produit fiscal supplémentaire pouvant être généré par une démarche d'optimisation



**AVERTISSEMENT:**

Les données figurant dans ce document sont données à titre indicatif et ne constituent pas un engagement d'Eco finance. Les leviers d'optimisation statistiques présentés dans cette synthèse ne sont qu'un exemple des marges de manœuvre que la collectivité pourrait dégager à partir d'un travail sur ses bases fiscales.

L'intervention des experts permet d'améliorer le résultat chiffré de ces optimisations et de déceler d'autres potentiels en fonction du contexte de la collectivité. Cette synthèse ne tient pas compte des travaux réalisés (ou en cours de réalisation) par la collectivité.



Nombre de logements vacants  
Statistiquement 30 % des logements sont des « faux vacants »

**Ordre d'arrivée des délibérations de la séance**

- BC-2018-1239 - Réflexion sur le logement de Courcelles**
- BC-2018-1240 - Versement des subventions pour les écoles de musique**
- BC-2018-1241 - Versement aide aux écoles de Favières**
- BC-2018-1242 - Versement subvention création artistique T.D.C 2018**
- BC-2018-1243 - Plan Régional de Gestion des Déchets**
- BC-2018-1244 - Tarification photocopies**
- BC-2018-1245 - Facturation des consommations électrique maison de santé d'ALLAMPS**

Levée de séance à 23 h 45

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER

